

AVIS PUBLIC

ENCAN MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère, que la municipalité procèdera à un encan public pour vendre des biens meubles recueillis, saisis, confisqués ou qui ne sont plus utilisés par la Municipalité, le tout conformément à l'article 461 de la *Loi sur les cités et villes*, aux date et lieu suivants :

**Le mardi le 21 juin 2016, à compter de 9 h
aux ateliers municipaux (dans la cour des Travaux publics)
situés au 190, rue Charbonneau à Rosemère**

La liste des biens mis en vente comprend non limitativement ce qui suit :

ÉQUIPEMENTS DIVERS	
1 :	Pied de biche noir et jaune
2 :	Outil hydraulique
3 :	Pince vise grip
4 :	Dremel 8200
5 :	Barre à clou bleu
6 :	Barre à clou noir
7 :	Barre à clou noir
8 :	Pince manche gris
9 :	Pince manche noir
10 :	Masse

VÉLOS	
11 :	Vélo Tyler bleu 3 vitesses
12 :	Vélo Supercycle mauve 18 vitesses
13 :	Next Challenger mauve 18 vitesses
14 :	Norco Scorcher orange 21 vitesses
15 :	Haro V-Séries noir 7 vitesses
16 :	Triumph Challenger noir
17 :	Supercycle Vice gris 18 vitesses
18 :	Supercycle noir vert et jaune
19 :	CCM Nitro XT noir et blanc
20 :	CCM Vandal 26 blanc et rouge 21 vitesses
21 :	Rally Tardu Québec rouge 12 vitesses
22 :	Skyline bleu 21 vitesses
23 :	Trek RST Alpha rouge et noir 21 vitesses
24 :	CCM Ice noir 18 vitesses
25 :	Next Laser gris et bleu 18 vitesses
26 :	Free Spirit SIS vert 18 vitesses
27 :	Tora Raleigh noir vert et blanc 18 vitesses
28 :	Huffy Tundra noir 18 vitesses
29 :	Supercycle junior or et orange une vitesse
30 :	Norco Blast jaune 18 vitesses
31 :	Exit Switback noir 21 vitesses
32 :	Schwin Kicker Pro gris
33 :	Fugitive Wickel gris et noir 21 vitesses

VÉHICULES	
34 :	Honda Civic 2005 bleu
35 :	Mazda Protégé 2002 gris
36 :	Pontiac Sunfire 2003 gris
37 :	Ford Focus 2002 noir
38 :	Hyosu SF50 2005 rouge
39 :	Nissan Versa 2010 noir
40 :	Nissan Maxima 2002 gris

Conditions :

1. Les biens et véhicules sont vendus tels quels, sans aucune garantie;
2. La Ville n'est pas tenue de vendre les effets dans l'ordre dans lequel ils apparaissent sur la liste et se réserve le droit de les regrouper en lots;
3. La Ville peut décider de retirer un ou des items de la vente et peut ne pas adjuger lorsque le montant de l'enchère n'est pas suffisant;
4. L'acheteur-adjudicataire devra acquitter immédiatement, en argent comptant, le montant de son achat à l'encanteur ou son représentant; sinon, il perdra tout droit en regard de l'item lui ayant été adjugé;
5. Les acheteurs de véhicules, y compris les recycleurs, doivent signer un contrat de vente dans lequel ils s'engagent à immatriculer le véhicule à leur nom et le soumettre à l'inspection par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), le cas échéant;
6. Les acheteurs des biens divers prennent possession immédiatement de leur achat. La Ville n'est aucunement tenue de les garder après la clôture de la vente et advenant qu'un acheteur n'en prend pas possession au moment de la vente, la Ville n'est aucunement responsable de vol, vandalisme ou de tout dommage à ceux-ci;
7. Toute dérogation à une de ces conditions pourra annuler la vente;
8. La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliqueront en sus du montant des enchères, exception faite de la taxe provinciale de vente (TVQ) sur les véhicules.

Inspection des biens :

Les personnes intéressées pourront inspecter les biens mis en vente **à compter de 8h30, le mardi 21 juin 2016.**

Renseignements additionnels :

Pour toute information :	Mme Marie-Claude Themens Greffière – cour municipale Ville de Rosemère	(450) 621-3500, poste 1245
	Mme Linda Buono Régie intermunicipale de police de Thérèse-De Blainville	(450) 435-2421, poste 3413
Encanteur :	Jasmin & Pirro Huissiers de justice	(450) 622-9222

À noter que les effets non vendus pourront être détruits ou donnés sans autre avis de la part de la Ville de Rosemère.

Donné à Rosemère ce 11 juin 2016

La directrice des Services juridiques et greffière,

CAROLINE ASSELIN, avocate